



RAPPORT

Cahier de résultats des prélèvements sur site - Juillet 2026

Soumettre à:

SPEED REHAB

Proposé par:

WSP France

14 rue des balançoires 69007 LYON

500137.03.01_RN054

19/08/2026



Liste de distribution

Version	Date	Objet	Mode de livraison
V0	19/08/2026	Version finale	Electronique

TABLE DES MATIERES

1.0 PERIMETRE DE LA SURVEILLANCE.....	1
2.0 SURVEILLANCE PERMETTANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION – JUILLET 2026.....	2
2.1 Résultats des prélèvements sur radiello 130 du 6 au 29 juillet 2026	2
2.2 Résultats des prélèvements sur cassettes	1
3.0 SURVEILLANCE PERMETTANT LE PILOTAGE DU CHANTIER.....	3
3.1 Chromatographe	3
3.2 Graphiques d'évolution des teneurs en particules fines au droit des stations en juillet 2026	6
3.2.1 Graphique d'évolution des teneurs en PM2.5	1
3.2.2 Graphique d'évolution des teneurs en PM10	2
3.3 Graphique d'évolution des teneurs PID au droit des stations en juillet 2026	4

FIGURE

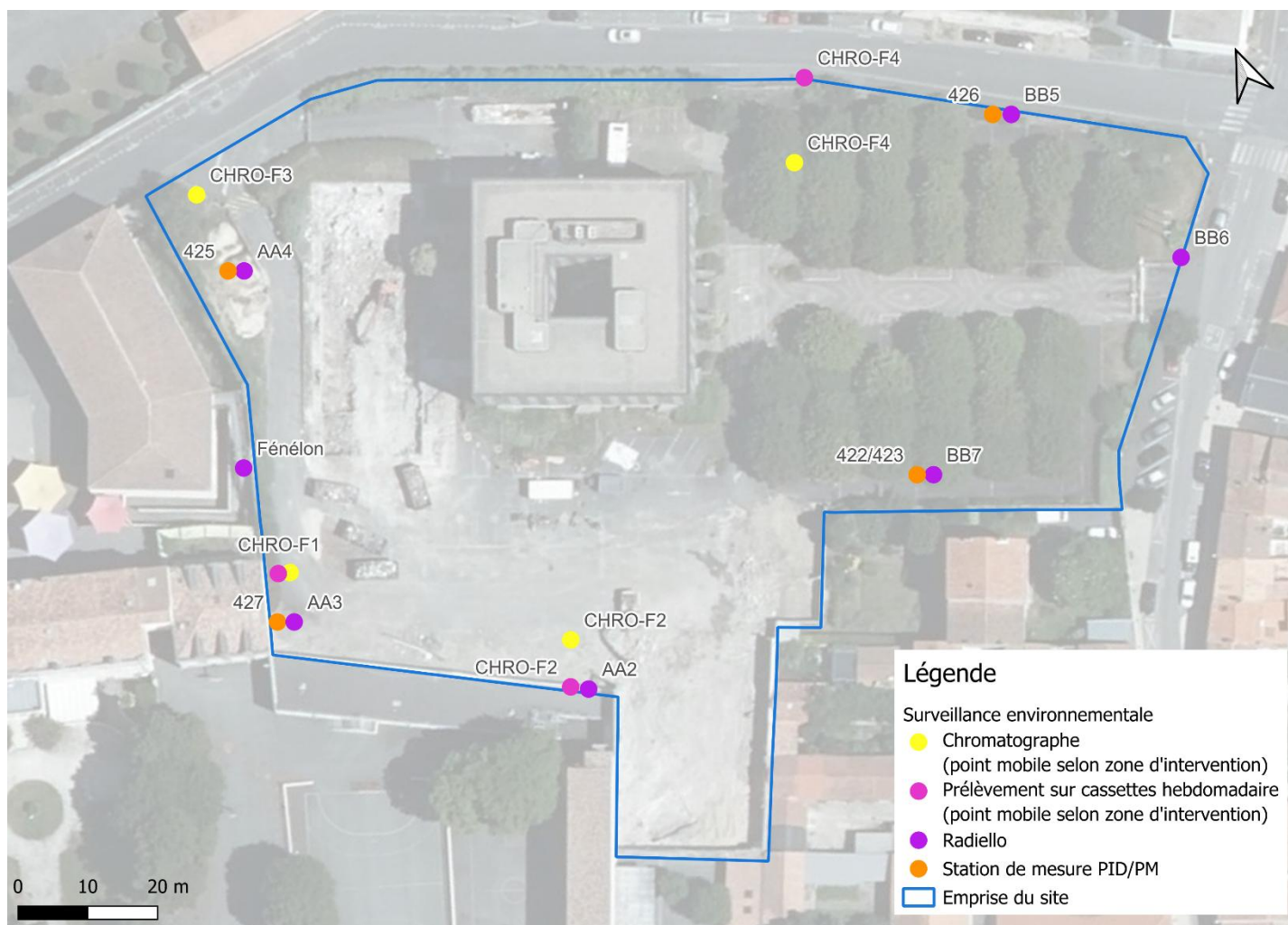
Figure 1: Points de mesure sur cassettes, radiello 130, chromatographe et stations de mesure COV par PID et de particules fines PM2.5 et PM10	1
---	---

1.0 PERIMETRE DE LA SURVEILLANCE

Depuis le 6 juillet 2026, les activités du chantier de réhabilitation de La Rochelle ont reprises. La phase 1 a été réalisée durant le mois de juillet 2026, à savoir l'installation du chantier, les investigations WSP ainsi que les remblaiements.

Conformément au protocole de reprise des travaux, la surveillance environnementale a été mise en œuvre comme suit :

- **Surveillance permettant le contrôle de l'exposition**
 - 5 Stations de surveillance statique : elles fournissent une mesure COV (capteur PID) et particules fines (PM2.5, PM10) toutes les minutes ;
 - Prélèvements sur badges passifs radiello 130 renouvelé sur la base d'une fréquence hebdomadaire au droit de 7 points définis ;
 - Prélèvements sur cassettes, représentatifs de potentielle émission de polluant sous forme particulaire, au droit de la limite de site la plus proche de la zone de travail des investigations WSP, 1 fois par semaine.
- **Surveillance permettant le pilotage du chantier**
 - Mesures par un appareil chromatographe dans la zone de travail des investigations WSP. La durée d'intégration d'une mesure est de l'ordre de 30 minutes. Il fournit des mesures en benzène permettant d'établir une comparaison avec le seuil fixé par l'arrêté préfectoral complémentaire de 20 µg/m3. Il fournit des mesures en naphtalène permettant d'établir une comparaison avec les seuils fixé par l'arrêté préfectoral complémentaire de 210 µg/m3.



La balise 422 a été remplacée par la 423, le 17 juillet, en raison d'un dysfonctionnement du capteur COV de cette dernière

Figure 1: Points de mesure sur cassettes, radiello 130, chromatographe et stations de mesure COV par PID et de particules fines PM2.5 et PM10

2.0 SURVEILLANCE PERMETTANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION – JUILLET 2026

2.1 Résultats des prélèvements sur radiello 130 du 6 au 29 juillet 2026

Les radiellos 130 ont été mis en œuvre durant la période hors chantier et poursuivi à la reprise du chantier, le 6 juillet 2026. Ceux-ci sont représentatifs d'une durée d'exposition de l'ordre de 7 jours.

Les résultats des radiellos 130 ont permis les constats suivants :

- Le benzène est quantifié uniquement la semaine du 6 au 15 juillet, au droit de l'ensemble des points AA3, AA4, BB5, BB6 et BB7, à des teneurs non significatives, de 0,24 et 0,29 µg/m³ ;
- Le toluène est quantifié à des teneurs non significatives, proche de la limite de quantification du laboratoire, comprises entre 0,34 et 0,99 µg/m³, au droit de l'ensemble des points chaque semaine ;
- Les teneurs en éthylbenzène sont inférieures à la limite de quantification sur l'ensemble des points de mesure ;
- Les xylènes ne sont pas quantifiés ou à des valeurs proches de la limite de quantification du laboratoire comme suit :
 - o Du 6 au 15 juillet, au droit de l'ensemble des points, à des teneurs comprises entre 0,28 et 0,56 µg/m³ ;
 - o Du 15 au 22 juillet, au droit de l'ensemble des points, ne sont pas quantifiés ;
 - o Du 22 au 29 juillet, uniquement au droit de BB6 à une teneur de 0,28 µg/m³.
- Le naphthalène n'est quantifié au niveau d'aucun point de mesure ;
- Les hydrocarbures aromatiques et aliphatiques n'ont jamais été quantifiés, du 6 au 29 juillet 2026.

En somme, les analyses réalisées sur l'air ambiant témoignent de l'absence d'impact du chantier sur l'air ambiant.

			06/07 au 15/07							
			AA2	AA3	AA4	BB5	BB6	BB7	Fenelon	BT
Date début de prélèvement			06/07/26	06/07/26	06/07/26	06/07/26	06/07/26	06/07/26	06/07/26	
Date de fin de prélèvement			15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	
Temps d'échantillonnage (min)			12960	12960	12960	12960	12960	12960	12960	
Paramètres		Coefficient de diffusion								
			µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/éch
CAV-BTEX	Benzène	0,08	<0,19	0,29	0,24	0,24	0,29	0,24	<0,19	<0,20
	Toluène	0,074	0,83	0,73	0,78	0,99	0,94	0,73	0,73	<0,10
	Ethylbenzène	0,068	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23	<0,23	<0,2
	o-Xylène	0,065	<0,12	<0,12	<0,12	<0,12	0,18	<0,12	<0,12	<0,10
	m-. p-Xylène	0,07	0,33	0,33	0,33	0,39	0,39	0,33	0,28	<0,2
	Xylène	-	0,33	0,33	0,33	0,39	0,56	0,33	0,28	<0,30
	BTEX totaux	-	1,50	1,68	1,68	2,00	2,36	1,63	1,28	<0,80
HAP	Naphtalène	0,025	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,99	<0,25
Hydrocarbures totaux	fraction aromat. >C6-C7	0,08	<31	<31	<31	<31	<31	<31	<31	<25
	fraction aromat. >C7-C8	0,074	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<33,52	<25
	fraction aromat. >C8-C10	0,05	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<25,79	<13
	fraction aromat. >C10-C12	0,025	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<39,68	<10
	fraction aromat. >C12-C16	-	-	-	-	-	-	-	-	<17
	fraction aliphat. >C5-C6	0,066	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<15,03	<10
	fraction aliphat. >C6-C8	0,053	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<31,82	<17
	fraction aliphat. >C8-C10	0,043	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<6,5
	fraction aliphat. >C10-C12	0,008	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<148,81	<12
fraction aliphat. >C12-C16	0,008	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<396,83	<32	

			15/07 au 22/07							
			AA2	AA3	AA4	BB5	BB6	BB7	Fenelon	BT
Date début de prélèvement			15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	15/07/26	
Date de fin de prélèvement			22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	
Temps d'échantillonnage (min)			10080	10080	10080	10080	10080	10080	10080	
Paramètres		Coefficient de diffusion								
			µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/éch
CAV-BTEX	Benzène	0,08	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,20
	Toluène	0,074	0,34	0,34	0,34	0,60	0,47	0,34	0,34	<0,10
	Ethylbenzène	0,068	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,2
	o-Xylène	0,065	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,10
	m-. p-Xylène	0,07	<0,28	<0,43	<0,28	<0,28	<0,28	<0,28	<0,28	<0,2
	Xylène	-	<0,43	<0,58	<0,43	<0,43	<0,43	<0,43	<0,43	<0,30
	BTEX totaux	-	0,34	0,34	0,34	0,60	0,47	0,34	0,34	<0,80
HAP	Naphtalène	0,025	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,69	<0,25
Hydrocarbures totaux	fraction aromat. >C6-C7	0,08	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<21,7	<25
	fraction aromat. >C7-C8	0,074	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<23,46	<25
	fraction aromat. >C8-C10	0,05	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<18,06	<13
	fraction aromat. >C10-C12	0,025	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<27,78	<10
	fraction aromat. >C12-C16	-	-	-	-	-	-	-	-	<17
	fraction aliphat. >C5-C6	0,066	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10,52	<10
	fraction aliphat. >C6-C8	0,053	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<22,27	<17
	fraction aliphat. >C8-C10	0,043	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<10,5	<6,5
	fraction aliphat. >C10-C12	0,008	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<104,17	<12
	fraction aliphat. >C12-C16	0,008	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<277,78	<32

			22/07 au 29/07							
			AA2	AA3	AA4	BB5	BB6	BB7	Fenelon	BT
Date début de prélèvement			22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	22/07/26	
Date de fin de prélèvement			29/07/26	29/07/26	29/07/26	29/07/26	29/07/26	29/07/26	29/07/26	
Temps d'échantillonnage (min)			10080	10080	10080	10080	10080	10080	10080	
Paramètres		Coefficient de diffusion	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/m3	µg/éch
CAV-BTEX	Benzène	0,08	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,25	<0,20
	Toluène	0,074	0,40	0,47	0,40	0,60	0,60	0,40	0,40	<0,10
	Ethylbenzène	0,068	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,29	<0,2
	o-Xylène	0,065	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,10
	m-. p-Xylène	0,07	<0,28	<0,43	<0,28	<0,28	0,28	<0,28	<0,28	<0,2
	Xylène	-	<0,43	<0,58	<0,43	<0,43	0,28	<0,43	<0,43	<0,30
	BTEX totaux	-	0,40	0,47	0,40	0,60	1,17	0,40	0,40	<0,80
HAP	Naphtalène	0,025	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,77	<0,25
Hydrocarbures totaux	fraction aromat. >C6-C7	0,08	<24,11	<24,11	<24,11	<24,11	<24,11	<24,11	<24,11	<25
	fraction aromat. >C7-C8	0,074	<26,07	<26,07	<26,07	<26,07	<26,07	<26,07	<26,07	<25
	fraction aromat. >C8-C10	0,05	<20,06	<20,06	<20,06	<20,06	<20,06	<20,06	<20,06	<13
	fraction aromat. >C10-C12	0,025	<30,86	<30,86	<30,86	<30,86	<30,86	<30,86	<30,86	<10
	fraction aromat. >C12-C16	-	-	-	-	-	-	-	-	<17
	fraction aliphat. >C5-C6	0,066	<11,69	<11,69	<11,69	<11,69	<11,69	<11,69	<11,69	<10
	fraction aliphat. >C6-C8	0,053	<24,75	<24,75	<24,75	<24,75	<24,75	<24,75	<24,75	<17
	fraction aliphat. >C8-C10	0,043	<11,66	<11,66	<11,66	<11,66	<11,66	<11,66	<11,66	<6,5
	fraction aliphat. >C10-C12	0,008	<115,74	<115,74	<115,74	<115,74	<115,74	<115,74	<115,74	<12
	fraction aliphat. >C12-C16	0,008	<308,64	<308,64	<308,64	<308,64	<308,64	<308,64	<308,64	<32

2.2 Résultats des prélèvements sur cassettes

Conformément au protocole de reprise (référéncé 200480.13-RN040 en date du 16 mars 2026) et à l'arrêté préfectoral complémentaire du 2 juillet 2026, une campagne de prélèvement des poussières particulaires a été réalisée à une fréquence hebdomadaire lors des investigations WSP. Ainsi, des prélèvements ont été menés aux dates suivantes :

- Le 15 juillet 2026, lors de la réalisation des sondages carottés en zone nord (CHRO-F4) ;
- Le 23 juillet 2026, lors de la réalisation des sondages carottés au droit de la zone PP19 (CHRO-F1) ;
- Le 28 juillet 2026, lors de la pose du piézomètre P11bis (CHRO-F2).

Les prélèvements réalisés, représentatifs de potentielle émission de polluant sous forme particulaire, ont permis les constats suivants :

- Une quantification du Fluorène le 23 et 28 juillet, à des teneurs faibles et proches de la limite de quantification du laboratoire, comprises entre 10,8 et 38,6 ng/m3. Des teneurs du même ordre de grandeur sont également identifiées sur le blanc de transport ;
- Une quantification du plomb uniquement le 28 juillet, à une teneur faible et proche de la limite de quantification du laboratoire, de 17,4 ng/m3. Une teneur similaire a également été observée au droit du blanc de transport ;
- Une quantification du zinc durant les 3 campagnes de prélèvements, à des teneurs faibles et proches de la limite de quantification du laboratoire, comprises entre 826 et 1521 ng/m3. Des teneurs du même ordre de grandeur sont également identifiées au droit du blanc de transport ;
- Aucune quantification des autres HAP sous forme particulaire ;
- Aucune quantification des cyanures totaux ;
- Aucune quantification des métaux suivants : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel et mercure particulaire.

Pour rappel, comme indiqué par le laboratoire d'analyses, les supports peuvent présenter des interférences notamment en métaux et potentiellement en HAP. En effet, lors des prélèvements réalisés à l'été 2025, des contaminations régulières du blanc de transport, en zinc et en fluorène, avaient été observées.

Pour conclure, l'ensemble des paramètres quantifiées sont présents à des teneurs faibles et proches de limite de quantification du laboratoire. De plus, ces paramètres sont également quantifiés sur le blanc de transport à des teneurs similaires indiquant que la quantification de ces paramètres n'est pas associée à la qualité de l'air mais à la qualité du support de prélèvement. Ainsi, aucune contamination sous forme particulaire des poussières n'a été identifiée en juillet 2026, lors des opérations de forage. Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus en période hors chantier (26 et 27 novembre 2024) et durant les phases d'activité du 9 juillet au 29 août 2025, lors desquels des teneurs similaires en fluorène, en plomb et en zinc, avaient été observées.

Les résultats d'analyses sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Date	15/07/2026		23/07/2026		28/07/2026	
Références HAP	382DH	377DH	381DH	388DH	387DH	385DH
Références cyanures	FCN260701-06	FCN260701-04	FCN260701-02	FCN260701-12	FCN260701-09	FCN260701-05
Références métaux	26AF41848-08	26AF41848-16	26AF41848-03	26AF41848-06	26AF41848-15	26AF41848-02
Contexte et observation	Sondage carotté	Blanc de transport	Sondage zone PP19	Blanc de transport	Pose P11bis	Blanc de transport
Lieux de prélèvement	CHRO-F4	BLANC	CHRO-F1	BLANC	CHRO-F2	BLANC
Unité	ng/m3	ng/ech	ng/m3	ng/ech	ng/m3	ng/ech
Naphtalène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Acénaphène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5

Fluorène	<8,4	<5	38,6	13,7	10,8	10,6
Phénanthrène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Anthracène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Fluoranthène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Pyrène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Benzo(a)anthracène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Chrysène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Benzo(b+j)fluoranthène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Benzo(k)fluoranthène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Benzo(a)pyrène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Dibenzo(a,h)anthracène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
benzo(g, h,i)pérylène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Indeno(1,2,3,c,d)pyrène	<8,4	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Acénaphthylène	<185	<100	<208	<100	<208	<100
Cyanures totaux	<22,9	<6,2	<25,7	<6,2	<26,2	<6,2
Arsenic	<18,5	<10	<20,7	<10	<20,8	<10
Cadmium	<9,2	<5	<10,4	<5	<10,4	<5
Chrome	<461	<250	<519	<250	<521	<250
Cuivre	<277	<150	<311	<150	<313	<150
Nickel	<36,9	<20	<41,5	<20	<41,7	<20
Plomb	<13,8	<7,5	<15,6	<7,5	17,4	8,2
Zinc	826	448	1413	418	1521	1690
Mercure particulaire	<9,2	<5	<10,4	<5	<10,4	<5

3.0 SURVEILLANCE PERMETTANT LE PILOTAGE DU CHANTIER

3.1 Chromatographe

Les résultats obtenus via le chromatographe sont présentés ci-dessous.

Pour rappel, l'appareil chromatographe a pour unique objectif de fournir des mesures directement comparables aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral complémentaire.

Les mesures sont comme suit :

- Le 15 juillet, le benzène a été détecté 4 fois à des teneurs comprises entre 0,38 et 5,75 µg/m³. La source de ces émissions a été identifiée et correspond à la proximité immédiate de la foreuse et/ou de camion en stationnement, moteur en marche. Le naphtalène n'a pas été détecté ce jour ;
- Le 16 juillet, aucune détection de benzène ou naphtalène ;
- Le 22 juillet, une unique détection en benzène égale à 0,07 µg/m³, lors du démarrage de la foreuse ;
- Le 23 juillet, seul le naphtalène a été détecté, à 2 reprises, à des teneurs très faibles de 0,5 et 1,6 µg/m³ ;
- Le 24 juillet, une unique détection en benzène égale à 0,38 µg/m³ ;
- Le 27 juillet, deux détections en benzène égale à 0,38 et 3,4 µg/m³, dûes aux engins à proximité de l'appareil ;
- Le 28 juillet, une unique détection en naphtalène, très faible de 1,06 µg/m³.

En somme, aucun dépassement des valeurs d'alerte, définies par l'arrêté préfectoral complémentaire n'a été mesurée par le chromatographe lors des investigations WSP réalisées en juillet 2026.

Date	Heure	Benzène (µg/m3)	Naphtalène (µg/m3)	Commentaire
15/07/26	8:33	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage
	9:16	0,38	Non détecté	
	9:42	Non détecté	Non détecté	
	10:17	3,83	Non détecté	Teneur benzène en provenance des gaz d'échappement de la foreuse et des camions en stationnement, moteur en marche à proximité immédiate. Aucun indice de pollution sur les sols.
	10:52	Non détecté	Non détecté	
	11:27	Non détecté	Non détecté	
	12:02	Non détecté	Non détecté	
	12:37	Non détecté	Non détecté	
	13:12	Non détecté	Non détecté	
	13:47	1,92	Non détecté	Teneur benzène en provenance des gaz d'échappement de la foreuse. Aucun indice de pollution sur les sols.
	14:22	Non détecté	Non détecté	
	14:57	5,75	Non détecté	Teneur benzène en provenance des gaz d'échappement de la foreuse et d'un semi-remorque en cours de manœuvre à proximité immédiate. Aucun indice de pollution sur les sols.
	15:32	Non détecté	Non détecté	
	16:07	Non détecté	Non détecté	Arrêt des activités de forage
16/07/26	7:20	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage
	7:54	Non détecté	Non détecté	
	8:29	Non détecté	Non détecté	
	9:04	Non détecté	Non détecté	
	9:39	Non détecté	Non détecté	
	10:14	Non détecté	Non détecté	
	10:49	Non détecté	Non détecté	Arrêt des activités de forage
22/07/26	7:32	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage.
	8:07	0,07	Non détecté	Démarrage de la foreuse à proximité immédiate.
	8:42	Non détecté	Non détecté	
	9:17	Non détecté	Non détecté	
	9:52	Non détecté	Non détecté	
	10:27	Non détecté	Non détecté	
	11:02	Non détecté	Non détecté	
	11:37	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage.
	12:12	Non détecté	Non détecté	
	12:47	Non détecté	Non détecté	Pause
	13:22	Non détecté	Non détecté	
	13:57	Non détecté	Non détecté	
	14:32	Non détecté	Non détecté	Reprise des activités de forage.
	15:07	Non détecté	Non détecté	
	15:42	Non détecté	Non détecté	

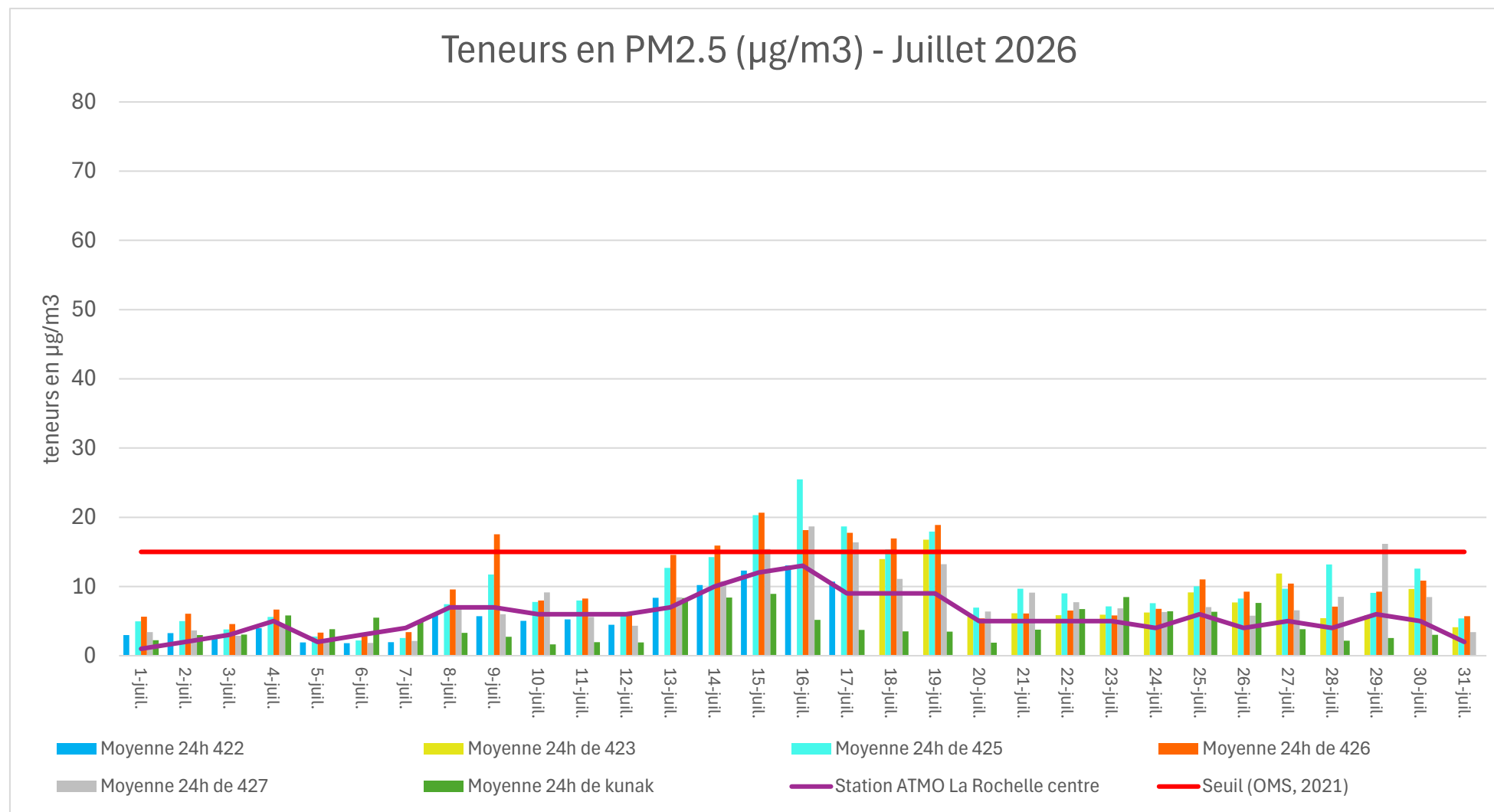
Date	Heure	Benzène (µg/m3)	Naphtalène (µg/m3)	Commentaire
	16:17	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage.
	16:52	Non détecté	Non détecté	
23/07/26	7:51	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage.
	8:24	Non détecté	Non détecté	
	8:59	Non détecté	1,06	
	9:34	Non détecté	Non détecté	
	10:09	Non détecté	Non détecté	
	10:09	Non détecté	Non détecté	
	10:44	Non détecté	Non détecté	
	11:19	Non détecté	Non détecté	
	11:54	Non détecté	Non détecté	
	12:29	Non détecté	0,5	Pause.
	13:04	Non détecté	Non détecté	Reprise des activités de forage.
	13:39	Non détecté	Non détecté	
	14:14	Non détecté	Non détecté	
	14:49	Non détecté	Non détecté	
	15:24	Non détecté	Non détecté	
	15:59	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage.
	16:34	Non détecté	Non détecté	
24/07/26	7:30	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage.
	7:38	Non détecté	Non détecté	
	8:13	0,38	Non détecté	
	8:48	Non détecté	Non détecté	
	9:23	Non détecté	Non détecté	
	9:58	Non détecté	Non détecté	
	10:33	Non détecté	Non détecté	
	11:08	Non détecté	Non détecté	
	11:43	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage.
	12:18	Non détecté	Non détecté	
27/07/26	14:16	0,38	Non détecté	Début des activités de forage
	14:18	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage en zone CHRO-F1
	14:51	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage en zone CHRO-F2
	15:26	Non détecté	Non détecté	
	16:01	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage
	16:36	3,4	Non détecté	Déplacement d'engins à proximité immédiate
28/07/26	8:16	Non détecté	Non détecté	Début des activités de forage
	8:51	Non détecté	Non détecté	
	9:26	Non détecté	Non détecté	Fin des activités de forage
	10:01	Non détecté	1,06	

3.2 Graphiques d'évolution des teneurs en particules fines au droit des stations en juillet 2026

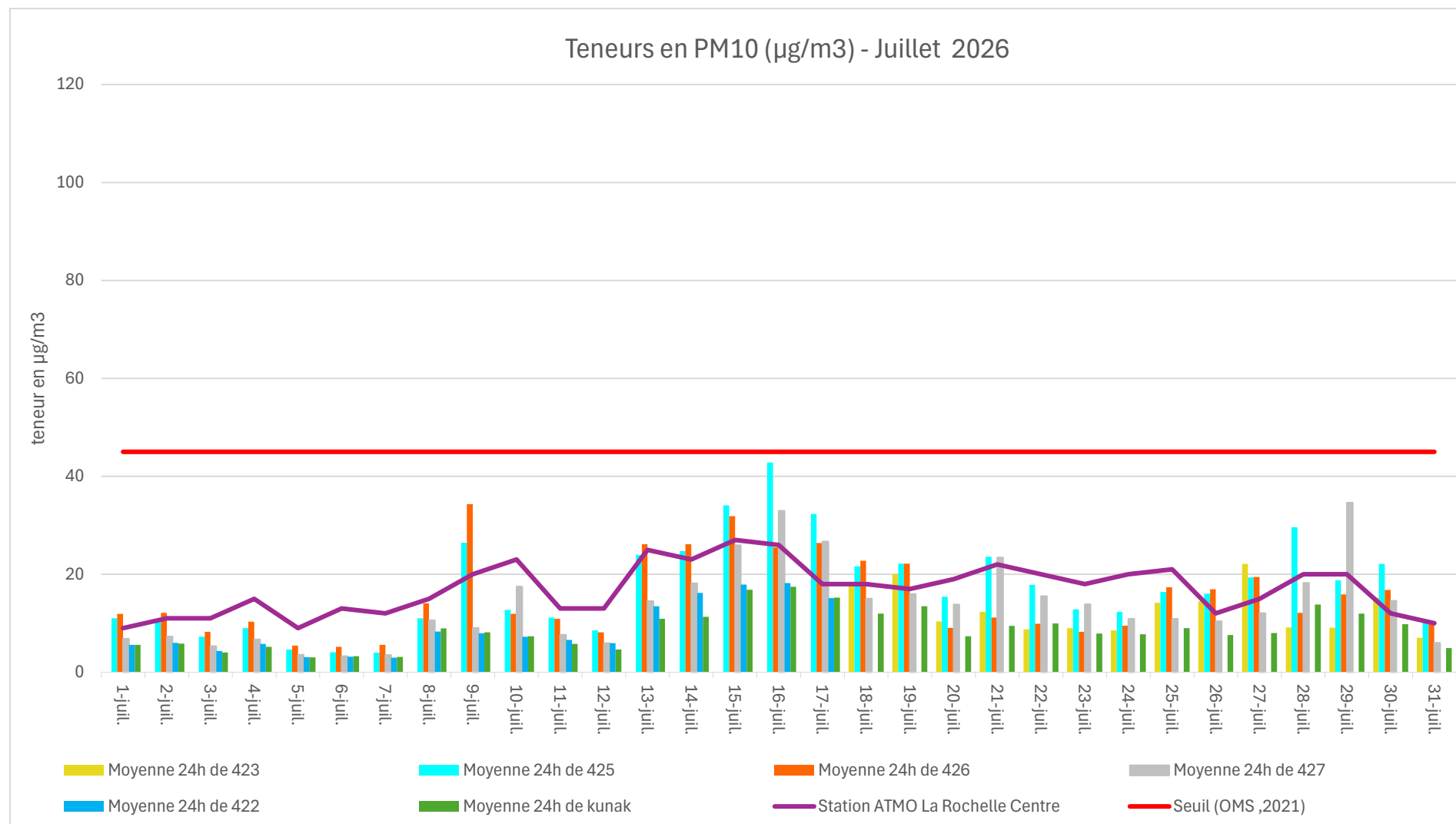
Les données de la station ATMO de La Rochelle – Centre situé Place de Verdun, soit à environ 400 m du site, sont reportées sur les graphiques suivants.

Le 17 juillet 2026, la station 422 a été remplacée par la station 423 suite à un dysfonctionnement du capteur COV de cette dernière.

3.2.1 Graphique d'évolution des teneurs en PM2.5



3.2.2 Graphique d'évolution des teneurs en PM10



Au droit des 5 stations de mesure, les teneurs observées en PM_{2,5} et en PM₁₀ évoluent de façon similaire et suivent les variations de la qualité de l'air mesurée par la station ATMO La Rochelle – Centre, représentative de la qualité de l'air à l'échelle de la ville. Les concentrations sont, pour le mois de juillet, majoritairement inférieures aux seuils fixés par l'OMS (respectivement 15 et 45 µg/m³). A l'exception,

- De 2 pics recensés pour les PM_{2.5} comme suit :
 - Le 9 juillet, uniquement au droit de la station 426, où les teneurs dépassent de manière non significative le seuil de l'OMS (15 µg/m³). Ce dépassement est en partie dû à une intervention temporaire à proximité immédiate de la station. L'opération a été stopée dès observation d'une augmentation des teneurs en poussières puis reprise avec mise en place d'un brumisateur directement sur l'atelier ;
 - Du 14 au 19 juillet, au droit de la balise 426 et certains jours, au droit des balises 423, 425 et 427. Ces dépassements sont liés à la dégradation de la qualité de l'air visible à l'échelle de la ville de La Rochelle. Concernant, la balise balise 425, celle-ci a été particulièrement affecté par la brumisation mise en place à proximité immédiate, dans le cadre du débroussaillage réalisé autour de la station. A noter qu'en l'absence d'activité le 14 (férié), 18 et 19 juillet (week end), les dépassements ces jours ne sont pas imputables aux activités du chantier.
- Aucun dépassement n'a été recensé pour les PM₁₀ au cours du mois de juillet.

Pour conclure, des dépassements ont été observés durant le mois de juillet, principalement dus à une dégradation de la qualité de l'air de la ville, et ponctuellement, à des activités sur site qui ont été maîtrisés dans les plus brefs délais.

3.3 Graphique d'évolution des teneurs PID au droit des stations en juillet 2026

Le 17 juillet 2026, la station 422 a été remplacée par la station 423 suite à un dysfonctionnement du capteur COV de cette dernière. En effet, des variations brusques des teneurs en COV de l'ordre de 100 ppb, ont été observées. Lors du changement de balise, une période de stabilisation a également été observée au droit de la station 423, expliquant l'absence de données le 18 juillet.

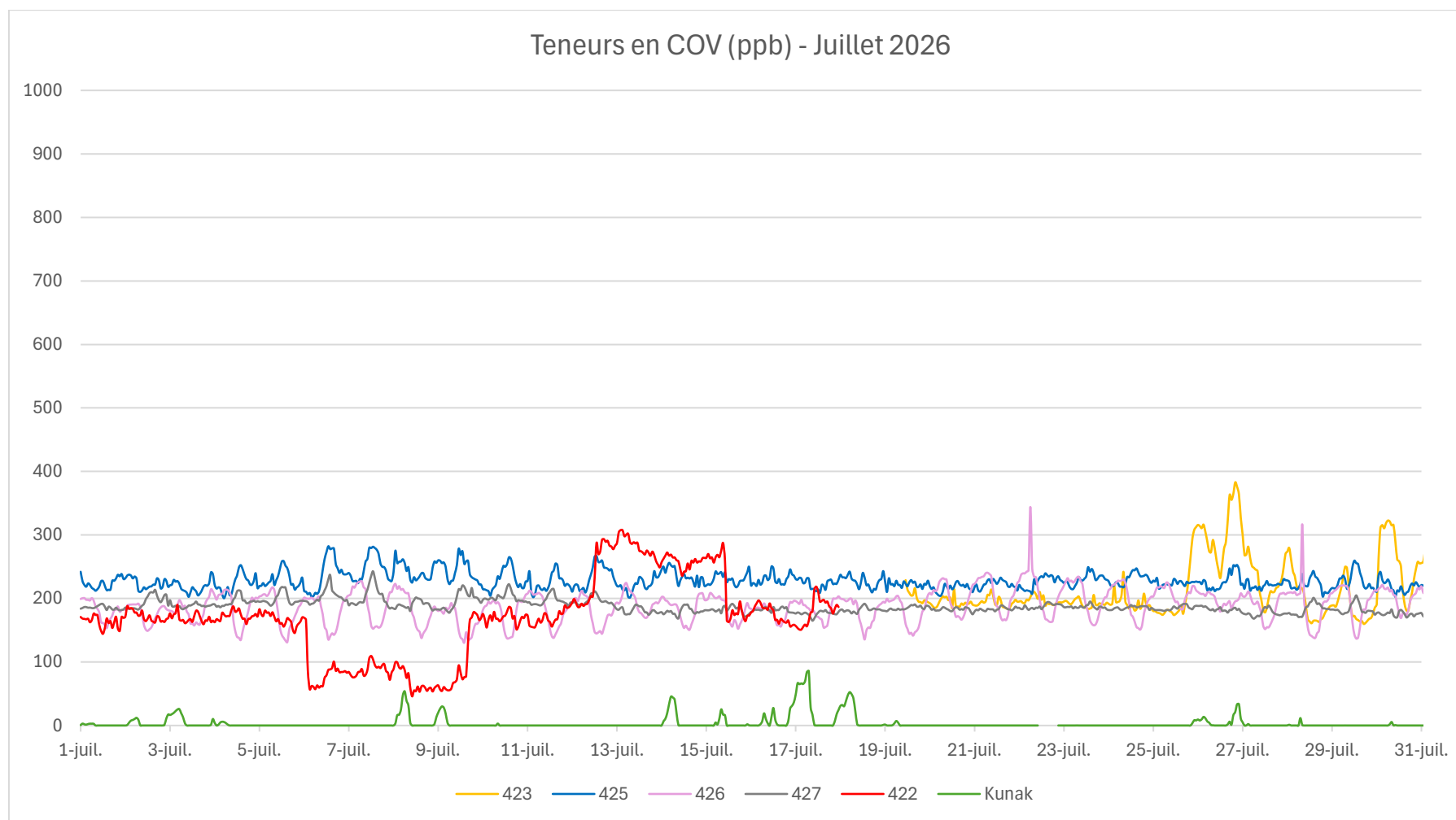
De plus, le 22 juillet, la cartouche PID de la station Kunak a également été changée. L'absence de données est expliquée par la période de stabilisation suite à ce changement.

Les balises 425, 426 et 427 sont stables et oscillent autour de 200 ppb durant la totalité du mois de juillet. Une seule augmentation non significative est relevée au droit de la 426 le 22 juillet à 6h, soit en dehors des horaires d'activité du chantier.

La balise 423, montre des pics, non significatifs le 26 juillet, en dehors des heures d'activités du chantier (autour de 2h et 22h) et le 30 juillet, aux alentours de 8h, résultant d'une sensibilité accrue du capteur d'humidité. Un facteur de correction a été appliqué par le fournisseur, à partir du 31 juillet 2026.

Au droit de la station Kunak, située au droit de l'établissement Fénelon (hors site), des variations non significatives sont observées régulièrement jusqu'au 22 juillet. Celles-ci sont principalement dues à l'influence de l'humidité dans l'air. En effet, les teneurs concordent avec les pics d'humidité relevés en juillet. Ainsi, la cartouche COV a été changée et après un temps de stabilisation, il n'est plus observé de variation associée à l'humidité relative.

Pour conclure, le chantier n'a aucun impact sur la qualité de l'air lié à la teneur en COV.



Evolutions des teneurs en COV au droit des 5 stations de mesure sur site – Juillet 2026

Page Signatures

WSP France



Léa Buisson
Cheffe Projet



LEMMET Arnaud
Superviseur

LBU/ALE



wsp.com